

## Renouvellement urbain

# LES HABITANTS HORS JEU ?

Alors que les habitants n'ont pas voix au chapitre, comment les organiser dans des programmes axés sur la démolition, la reconstruction et la transformation des quartiers ? Même si on repère une certaine mobilisation, on observe surtout un sentiment de désarroi et d'angoisse chez ces habitants : « mon immeuble sera-t-il démolé ? », « qu'advient-il de moi ? »

La CNL locale (1) essaye de réduire ce déficit de concertation par l'organisation de véritables confrontations des arguments entre les habitants, les élus, les architectes, les techniciens et les bailleurs. Pour cela, nous organisons des permanences, des pétitions, des rassemblements pour alerter, informer et mobiliser les usagers qui n'ont pas la capacité de s'organiser collectivement, et qui ignorent leurs droits et la possibilité d'exercer un rapport de force (2).

Pour motiver ces opérations de renouvellement, les élus parlent de casser l'image négative de ces quartiers et d'offrir aux habitants des conditions d'habitat dignes. Or, ces quartiers sont le résultat d'un tri urbain de la population, dû aux bailleurs bien sûr, mais aussi à l'ensemble des acteurs de la ville. Cette politique de renouvellement urbain pose bien des questions : quel droit de cité ? où ? dans quelles conditions ?

Malgré notre présence depuis plus de vingt ans dans ces quartiers et notre volonté de faire prendre « en main leurs propres affaires » par les habitants, les pouvoirs publics ne veulent pas reconnaître réellement notre rôle d'association d'habitants. Tout est fait pour nous écarter des lieux de décisions. La sensibilité à certains enjeux montre à quel point le champ couvert par le renouvellement urbain est stratégique pour l'ensemble des acteurs, et en premier lieu pour les habitants des quartiers concernés, puisque ce sont leurs conditions de

vie quotidienne qui sont en cause.

La contradiction est grande entre les écrits et les paroles – qui mettent constamment en avant la nécessité de la participation des habitants et de leurs associations – et le vécu quotidien, où beaucoup de décisions se prennent sans les intéressés et leurs représentants associatifs. La mise en œuvre de la démocratie participative est limitée par la différence de légitimité des intervenants : c'est le suffrage universel pour les élus locaux, le droit de propriété pour les bailleurs. Pour une réelle démocratie participative, il faudrait un accord de tous sur des questions fondamentales comme la nécessité de l'information, la concertation, la consultation, et la négociation.

Notre volonté est d'avancer pour une reconnaissance de la légitimité des habitants et de leurs associations, pour qu'ils soient écoutés, entendus, respectés. Ils ne sont pas de simples bénéficiaires de projets décidés pour eux, mais des acteurs à part entière, voulant être parties prenantes des projets et décider de leur avenir. Il faut considérer les habitants comme des « sachant » dans leur domaine propre, capables d'être une force de proposition.

**Orida Lagati**

*Responsable de la Section CNL  
de Vaulx-en-Velin*

(1) Créée en 1984, notre section CNL (Confédération Nationale du Logement) de Vaulx-en-Velin a pour but de coordonner et d'impulser les activités communes à une vingtaine d'amicales ou comités de locataires adhérents, d'organiser la défense des intérêts des usagers de l'habitat, d'orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement pour améliorer le cadre de vie des familles, de rassembler et structurer de nouvelles associations. Notre fonctionnement est basé essentiellement sur le bénévolat. Les problèmes soulevés deviennent de plus en plus techniques, et les structures tels le G.P.V ou la loi S.R.U. mobilisent des militants.

(2) La nécessité et les difficultés de faire exister les associations dans le cadre des opérations de restructuration urbaine et de requalification des espaces, ainsi que dans celui de la gestion urbaine de proximité, nécessitent beaucoup d'énergie de la part des militants.